



**Syndicat des professeurs
et des professeures**
Université du Québec à Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL DE LA 334^e RÉUNION
DU CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
Jeudi 28 mai 2020 à 13h
Plateforme ZOOM
(CS334-28-05-2020)

Départements	Délégué.es	Présence / Absence
Anatomie	Stéphane Sobczak	P
Biologie médicale	Carole Lavoie / Michel Cyr	P
Chimie, biochimie et physique	Pierre Bénard	A
Chimie, biochimie et physique	Simon Barnabé	A
Chiropratique	Christian Linard	P
Chiropratique	Marcel Veilleux	A
Ergothérapie	Noémie Cantin	P
Études en loisir, culture et tourisme	Romain Roult	P
Finance et économie	Michaël Farrell	A
Génie chimique	James Agbébavi	A
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon	P
Génie industriel	Pascal Forget	P
Génie mécanique	Demagna Koffi	P
Gestion des ressources humaines	Armel Brice Adanhounme	P
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	P
Lettres et communication sociale	Mathilde Barraband	P
Lettres et communication sociale	Mireille Lalancette	P
Management	François Labelle	A
Management	Étienne St-Jean	P
Marketing et systèmes d'information	Jocelyn Perreault	P
Mathématiques et informatique	Boucif Amar Bensaber	A
Mathématiques et informatique	Fadel Touré	P
Orthophonie	Jessica Lesage	A
Philosophie et arts	Jean-Paul Martel	P
Philosophie et arts	Marie-Josée Plouffe	P
Psychoéducation	Lyne Douville	P
Psychoéducation	Tristan Milot	P
Psychologie	Sylvain Sirois	P
Psychologie	Diane St-Laurent	P
Sage-femme	Josée Lafrance	P
Sciences comptables	Pier-Luc Lajoie	P
Sciences de l'activité physique	Virginie Blanchette	P
Sciences de l'activité physique	Charles Tétreau	P
Sciences de l'éducation	Sonia El-Euch	A
Sciences de l'éducation	Ghyslain Parent	A
Sciences de l'environnement	Denis Leroux	P
Sciences de l'environnement	Alexandre Roy	A
Sciences humaines	Isabelle Bouchard	P
Sciences infirmières	Lyne Cloutier	P

Sciences infirmières	Éric Ahern	P
Comité exécutif	Officiers	Présence / Absence
Gilles Bronchti	Président	P
Marty Laforest	VPRT	P
Andrea Bertolo	VPAS	P
Georges Abdul-Nour	VPAU	P
Marianne Paul	VPSC	P
Sylvain Beaudry	Trésorier	P
Marc André Bernier	Secrétaire	P

Employé.e.s

Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail
 François Landry, conseiller aux affaires universitaires

Le professeur Marc André Bernier, secrétaire du Syndicat, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

CS334-28-05-2020-01 Mot de bienvenue du président

Le président du Syndicat souhaite la bienvenue aux délégué.e.s et il les remercie de leur présence. Il tient à saluer les délégué.es qui en sont à leur dernière présence au conseil syndical.

CS334-28-05-2020-02 Vérification du quorum et avis de convocation

Le président déclare l'assemblée ouverte puisque le quorum de 30 % des délégué.e.s syndicaux, prévu à l'article 12.4 g) des statuts du SPPUQTR, est atteint.

CS334-28-05-2020-03 Désignation d'une présidence d'assemblée

Le président invite les délégué.e.s à désigner le professeur Marc André Bernier, secrétaire du Syndicat, à titre de président d'assemblée. Les délégué.e.s acquiescent à la proposition du président.

CS334-28-05-2020-04 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée présente l'ordre du jour. Il rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible d'ajouter des points.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Désignation d'une présidence d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Grief sur les conséquences du lock-out
6. Rapport du comité des relations de travail
7. Covid-19 – État de la situation et tâche d'enseignement 2020-2021
8. Assemblée générale
 1. Projets de lettres d'entente
 2. Processus d'embauche
9. Modifications de la règle 5 régissant l'attribution des dons

10. Processus de nomination du prochain recteur ou de la prochaine rectrice
11. Délégations aux comités syndicaux et universitaires
12. Fondation – Fonds de recherche sur la Covid-19
13. Lecture et adoption du procès-verbal de la 333^e réunion
14. Information et dépôt de documents
 1. Rapport des officiers et des officières 2019-2020
 2. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (594^e à 602^e réunions)
15. Affaires nouvelles
16. Date de la prochaine rencontre : à déterminer
17. Clôture de la réunion

Le président d'assemblée informe que le comité exécutif désire ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Grief sur les conséquences du lock-out
- Fondation – Fonds de recherche sur la Covid-19

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 334^e réunion du conseil syndical ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Diane St-Laurent, du Département de psychologie, il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié de la 334^e réunion du conseil syndical du 28 mai 2020.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS334-28-05-2020-05 Grief sur les conséquences du lock-out

Le président d'assemblée demande au président du Syndicat de présenter le point.

Le président présente une offre, dite finale, déposée par la direction de l'UQTR le 27 mai 2020 :

- *1 000 \$ à chaque professeur en fonction au moment du lock-out (mai 2018). Ce montant serait versé dans les fonds départementaux de recherche (annexe C). Le montant global de cette offre s'élève à environ 445 000 \$.*

Après discussion, les délégué.e.s conviennent que cette offre, dite finale, n'est pas acceptable ; au reste, une compensation ne remplacera ni l'offense qu'a représentée le lock-out ni l'effort fourni par les professeurs pour minimiser ses impacts.

Le comité exécutif propose de déposer cette contre-proposition :

- *L'Université verse 1 000 \$ à l'annexe C de chaque professeur en fonction au moment du lock-out;*
- *Pour les professeurs qui étaient en fonction au moment du lock-out, mais qui sont aujourd'hui retraités, un montant de 1 000 \$ leur sera*

versé selon la ventilation à convenir entre les parties et qui limitera l'impact fiscal;

- *Pour chaque professeur qui était en fonction au moment du lock-out et qui déciderait de faire un rachat de service au régime de retraite du RRUQ pour les deux semaines du lock-out, l'UQTR s'engage à verser 50 % du montant requis par le RRUQ pour le rachat. Si un professeur décide de ne pas racheter son service, l'UQTR ne verse rien de plus que le montant de 1 000 \$ prévu au paragraphe précédent;*
- *Si le rachat de service au RRUQ devait s'avérer être impossible, l'UQTR versera un montant de 500 \$ supplémentaire à chaque professeur qui était en fonction au moment du lock-out;*
- *L'entente devrait prévoir une clause selon laquelle l'UQTR reconnaît l'effort fourni par les professeurs pour minimiser les impacts du lock-out sur les étudiants et sur l'ensemble de la communauté universitaire. L'UQTR devrait remercier dans l'entente les professeurs pour ces efforts consentis;*
- *L'entente devrait prévoir qu'elle est conclue sans admission de responsabilité et qu'elle ne peut pas servir à titre de précédent.*

CONSIDÉRANT l'offre dite finale déposée par la direction de l'UQTR ce 27 mai 2020;

CONSIDÉRANT la proposition du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Christian Linard, du Département de chiropratique, il est résolu de déposer une contre-proposition à la direction de l'UQTR.

Le président demande à ce que les délégué.e.s votent sur la proposition.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 2

Après avoir constaté le résultat du vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS334-28-05-2020-06 Rapport du comité des relations de travail

Ce point est traité à 15 h 45, à la suite de la séance d'information avec le procureur (voir le point 07 Covid-19 – État de la situation et tâche d'enseignement 2020-2021).

Le président d'assemblée invite la VPRT et le VPAS à présenter le point.

La VPRT fait le point sur le cheminement des dossiers en cours.

Grief sur les conséquences du lock-out

Le VPAS indique que deux réunions sont prévues en juin pour les audiences (2 et 16 juin).

Fermeture du Département de génie chimique

La VPRT indique qu'un projet de lettre d'entente est en chantier concernant le non-respect du délai de 6 mois et de la réaffectation des professeurs concernés.

Violation de propriété intellectuelle

La VPRT informe qu'un grief a été déposé le 28 avril concernant l'utilisation de notes de cours par une chargée de cours reprenant, sans son autorisation, le cours d'une professeure partie en congé de maladie.

CS334-28-05-2020-07

**Covid-19 – État de la situation et tâche d'enseignement
2020-2021**

À 14 h, la réunion est suspendue, afin de tenir une séance d'information avec le procureur du Syndicat. Pour ce point, l'ensemble des professeur.e.s étaient invité.e.s à se joindre aux délégué.e.s pour une séance élargie.

Étant donnée le grand nombre de questions des professeur.e.s concernant les tâches pour l'année 2020-2021, le comité exécutif a décidé d'organiser une séance d'information, afin de mieux répondre à celles-ci, à la lumière notamment du contexte réglementaire et juridique qui prévaut au Québec et dans lequel se déroulent les discussions avec la direction.

Le procureur du Syndicat, M^e Gabriel Hébert-Tétrault, présente un état de la situation et répond aux questions portant sur les tâches d'enseignement 2020-2021.

- La pandémie est un « cas de force majeure » au sens du Code civil du Québec, c'est-à-dire un événement extérieur, imprévisible et irrésistible. Les décrets du gouvernement, comme l'interdiction de donner un enseignement en présentiel, procèdent des dispositions prévues à la loi, lorsque se présente un cas dit de « force majeure ».
- Ce sont ces dispositions qui autorisent le gouvernement à agir de la sorte dans une telle situation ; dans ce contexte, il n'a pas à solliciter le consentement des employeurs ni des salarié.e.s.
- Dans un tel contexte, l'employeur peut également considérer qu'il est libéré de ses obligations envers ses salarié.e.s. ; il ne peut donc être tenu responsable s'il ne respecte pas le contrat qui le lie à ceux-ci. Il en va de même pour le salarié, qui peut lui aussi considérer qu'il est libéré de ses obligations envers son employeur.
- Concernant les universités, le gouvernement a autorisé la poursuite de la session à la faveur d'un enseignement à distance. C'est pourquoi l'employeur et les salarié.e.s (en l'occurrence, les professeur.e.s) doivent maintenir des canaux de communication, afin de convenir ensemble du cadre dans lequel les professeur.e.s pourront continuer à enseigner, poursuivre leurs activités de recherche et recevoir leur salaire, tout en cherchant à minimiser l'impact de la crise pour toutes les parties en cause.
- La direction de l'Université ne s'attend pas à devoir convenir d'une entente pour chaque décision qu'il lui faudra prendre. Toutefois, si certaines des décisions qu'elle prend sont jugées inacceptables, elles

pourront, comme à l'ordinaire, être contestées par voie de grief. Un arbitre serait alors appelé à trancher le différend.

- La direction de l'Université ne peut prendre des décisions qui, à long terme, auraient un impact majeur sur le travail des professeur.e.s.
- Ce sont donc pour toutes ces raisons que la direction de l'Université et le Syndicat doivent discuter, afin de trouver des accommodements susceptibles de minimiser le plus possible les conséquences de la crise sanitaire en cours.

CS334-28-05-2020-08 Assemblée générale

Le président d'assemblée demande à la VPRT de présenter le point.

1- Projets de lettres d'entente

La VPRT indique que des projets de lettre d'entente seront présentés, pour adoption, aux professeur.e.s lors de l'assemblée générale du Syndicat le 11 juin :

- 1- Lettre d'entente entérinant les modifications consenties à la convention collective en raison de la crise
- 2- Lettre d'entente entérinant le résultat des négociations concernant la répartition de la tâche professorale en 2020-2021

Ces lettres devront faire l'objet d'un vote électronique, en respect de nos Statuts. Les versions finales des lettres négociées par la direction et le Syndicat seront envoyées dans les jours à venir.

2- Processus d'embauche

La VPRT revient sur le processus d'embauche. Entre le 15 novembre 2019 et le 17 janvier 2020, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage de 26 postes de professeurs réguliers. Par la suite, les départements ont soumis 21 recommandations d'embauche ; au final, seulement 7 dossiers ont été retenus et ont donné lieu à une embauche. La VPRT insiste sur le fait que ce résultat envoie une image négative de l'institution et déplore que les départements puissent interpréter comme inutiles le temps et l'énergie qu'ils ont consacrés au processus de recrutement, qui est particulièrement lourd. La VPRT annonce que le procureur du Syndicat étudie divers scénarios, dont le dépôt d'un grief que justifieraient certaines irrégularités présumées dans le processus d'embauche (art. 9.13).

La VPRT mentionne que des discussions ont présentement lieu avec la direction de l'UQTR sur les embauches au 1^{er} juin. Il pourrait y avoir une modification à apporter à la convention collective, sous réserve d'une adoption en assemblée générale. Suivant une proposition en cours de discussion, dans l'éventualité où le plancher d'emploi ne serait pas atteint au 1^{er} juin (un manque à gagner d'un maximum de 3 postes), un 2^e processus d'embauche pourrait être organisé avec le 1^{er} décembre comme horizon. Pour ce second processus, le Syndicat demandera à être consulté sur le nombre de postes à afficher.

CS334-28-05-2020-09 Modifications de la règle 5 régissant l'attribution des dons

Le président d'assemblée demande à la VPSC de présenter le point.

La VPSC mentionne que les membres du comité des services à la collectivité tenaient à apporter des précisions sur la procédure de dépôt des demandes de

don et les principes généraux guidant la distribution des dons, notamment sur les critères d'admissibilité des demandes, ceux de priorisation des demandes et les responsabilités des parties.

La VPSC présente aux délégué.e.s les modifications apportées à la règle 5.

CONSIDÉRANT la règle 5 régissant l'attribution des dons;
CONSIDÉRANT les explications de la VPSC;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité des services à la collectivité;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Christian Linard, du Département de chiropratique, il est résolu d'adopter les modifications à la règle 5 régissant l'attribution des dons.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS334-28-05-2020-10 Processus de nomination du prochain recteur ou de la prochaine rectrice

Le président d'assemblée demande au VPAU de présenter le point.

Le VPAU présente le calendrier du processus de nomination, ainsi que les membres du comité de sélection.

Calendrier

Mai: appel de candidatures
Juin: confirmation de la ou des candidature.s retenue.s
Du 10 au 30 septembre: consultation de la communauté
Début octobre: analyse des consultations
Mi-octobre: assemblée des gouverneurs – choix du recteur ou de la rectrice
7 février 2021: fin du mandat du recteur McMahon

Membres du comité de sélection

Mme Johanne Jean, présidente de l'Université du Québec
Mme Lyne Pépin, présidente du conseil d'administration de l'UQTR
M. Yves Lachapelle, professeur et membre du conseil d'administration de l'UQTR
Deux membres sélectionnés par l'Assemblée des gouverneurs
M^e André G. Roy, secrétaire du Comité de sélection

Le VPAU indique que le Syndicat a expédié une lettre aux membres du comité de sélection dans laquelle figurent les critères que les professeur.e.s de l'UQTR jugent indispensables dans le choix du prochain recteur ou de la prochaine rectrice.

CS334-28-05-2020-11 Délégations aux comités syndicaux et universitaires

Le président d'assemblée présente la liste des différents comités du Syndicat et de l'UQTR, dont les professeur.e.s peuvent être membres. Il rappelle que la liste a été envoyée à l'ensemble des professeurs pour connaître leur intention. Des

postes sont toujours vacants. Le président procède à un dernier appel de candidatures.

CONSIDÉRANT la liste des délégations aux comités syndicaux et universitaires;

CONSIDÉRANT les appels et les mises en candidature;

CONSIDÉRANT que les postes vacants pourront être pourvus durant l'année;

Sur proposition du professeur Étienne St-Jean, du Département de management, appuyée par le professeur Christian Linard, du Département de chiropratique, il est résolu d'adopter la liste des délégations aux comités universitaires et du Syndicat pour l'année 2020-2021.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS334-28-05-2020-12 Fondation – Fonds de recherche sur la Covid-19

Le président d'assemblée demande au trésorier de présenter le point.

Le trésorier indique que la Fondation de l'UQTR met en place un Fonds de recherche sur la Covid-19. Le Fonds de départ est de 2 000 \$. La Fondation s'engage à verser jusqu'à 50 000 \$ en don équivalent en fonds amassés.

Le trésorier explique que la *Règle 2 régissant la gestion des dépenses imprévues au budget* indique que le Conseil syndical peut autoriser le Comité exécutif à engager, pour des projets précis, des dépenses de plus de 3 001 \$ et de moins de 10 000 \$ et non prévues au budget initial (mars) et révisé (septembre).

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation de financer un Fonds de recherche sur la Covid-19;

CONSIDÉRANT la règle 2 régissant la gestion des dépenses imprévues au budget;

CONSIDÉRANT les explications du trésorier;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Mireille Lalancette, du Département de lettres et communication sociale, il est résolu de verser une contribution de 5 000 \$ au Fonds de recherche sur la Covid-19 de la Fondation de l'UQTR dédiée à des bourses aux étudiants.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS334-28-05-2020-13 Lecture et adoption du procès-verbal de la 333^e réunion

Le président d'assemblée présente le 333^e procès-verbal du conseil syndical.

CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de la 333^e réunion du conseil syndical tenue le 28 avril 2020

CONSIDÉRANT que les délégué.e.s ont reçu le projet dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT l'avis des délégué.e.s sur la conformité du projet;

Sur proposition de la professeure Mireille Lalancette, du Département de lettres et communication sociale, appuyée par la professeure Lyne Cloutier, du Département des sciences infirmières, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 333^e réunion du conseil syndical.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS334-28-05-2020-14 Information et dépôt de documents

1- Rapport des officiers et des offcières 2019-2020

Le président d'assemblée indique que le rapport des officiers et des offcières se retrouve dans le bulletin *L'Œil ouvert*, paru récemment. Ce rapport sera par la suite déposé à l'assemblée générale statutaire.

2- Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (594^e à 602^e réunions)

Le président d'assemblée attire l'attention des délégué.e.s sur les procès-verbaux 594 à 602 des réunions du comité exécutif.

Le président d'assemblée invite les délégué.e.s qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux officiers concernés du comité exécutif.

CS334-28-05-2020-15 Affaires nouvelles

Une déléguée s'interroge sur la transmission de l'information à la suite des nombreuses réunions de la CDDD. Elle affirme vouloir recevoir au moins une synthèse des discussions et elle questionne ses collègues sur la pratique dans leur département. On rappelle alors que la VREF expédie une synthèse aux directions de département et que c'est à eux qu'incombe le devoir d'assurer le suivi auprès des professeur.e.s.

CS334-28-05-2020-11 Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil syndical est à déterminer.

CS334-28-05-2020-11 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 13.

Président

Secrétaire

Marc André Bernier
Secrétaire du Syndicat

François Landry
Conseiller aux affaires universitaires